

DEVELOPPEMENT URBAIN et DEPLACEMENTS

Les boulevards : une politique ambitieuse de développement

Les élus, afin d'engager un projet d'aménagement métropolitain des barrières et boulevards, se prononcent en faveur de l'ouverture d'une large concertation qui, compte tenu de la dimension du projet, permettra de susciter un grand débat public sur l'urbanisme de demain et de fédérer quartiers et communes mais également l'ensemble des habitants de la métropole.

Cette consultation porte sur les périmètres définis comme suit : la ceinture des boulevards depuis le pont Chaban jusqu'au futur pont Simone Veil ; les boulevards Alfred Daney et Brandebourg dans le quartier Bacalan à Bordeaux ; la rive droite sur un tracé de pont à pont pour un transport en commun en site propre. Sur ce périmètre, Bordeaux Métropole entend soumettre à la concertation, les objectifs suivants : engager une mutation profonde en passant d'un espace routier à un espace urbain- transformer les barrières en lieux majeurs de la revitalisation des boulevards- développer un projet d'aménagement qui assure un meilleur partage de l'espace entre différents modes de transport- valoriser le patrimoine architectural, urbain et paysager en renforçant les fonctions d'habitat, d'activités et de loisirs – et enfin, à l'issue d'études complémentaires, porter ce grand projet métropolitain sur la rive droite de la Garonne dans le prolongement du pont Chaban au nord et le futur pont Simone Veil au sud. La consultation, engagée à l'été 2019, mobilisera toutes les communes concernées ainsi que l'ensemble des usagers des boulevards, ceux qui y vivent, y travaillent et le traversent. Les boulevards souffrent depuis longtemps d'une image dégradée et d'un déficit de vie urbaine, c'est donc d'un commun accord que l'ensemble des élus de la métropole entendent en faire l'un des projets majeurs pour la décennie à venir.

Pour rappel : la ceinture des boulevards créée autour de Bordeaux en rive gauche entre 1850 et 1900, constitue dès son origine une vaste promenade plantée destinée à redéfinir le territoire communal de la ville. En 2007, lors de l'inscription du port de la lune au patrimoine de l'humanité, les boulevards sont choisis pour marquer la limite du site inscrit sur la rive gauche. Œuvre monumentale de voirie, ils reproduisent la courbure du méandre de la Garonne à l'intérieur des terres et au contact des communes limitrophes.

Les boulevards en chiffres : 80 000 habitants sur 500m de part et d'autre de leur tracé (11% de la population métropolitaine et 1 tiers de la population bordelaise) - près de 50 000 emplois (13% des emplois de la métropole et 29% de l'emploi bordelais). De nombreux équipements métropolitains : CHU Pellegrin, stade Chaban-Delmas, Cité administrative, Base sous-marine, Cité du vin- 30 à 40 000 véhicules les empruntent tous les jours seulement sur une partie, aucun véhicule (1%) ne les empruntent en entier - 1800 voitures sont recensées aux heures de pointe - 30 lignes de bus y circulent, 4 lignes de tram (bientôt 5) les croisent à des barrières stratégiques.

Bilan à mi-parcours du plan vélo

Le Conseil de Bordeaux Métropole décide de poursuivre la réalisation des actions prévues au 2e plan vélo métropolitain, d'approuver le projet d'autoroutes du vélo et de le présenter dans le cadre de l'appel à projets lancé par le gouvernement. Bordeaux Métropole s'engage également à lancer en 2020 une réflexion pour la mise en œuvre entre 2021 et 2024 d'un grand plan de développement des modes doux en fixant un objectif de part modale de 50 % à l'horizon 2030.

A mi-parcours du plan vélo 2016 – 2020, Bordeaux Métropole est en voie de réussir son pari et de devenir la capitale française du vélo. Ce plan se construit autour de 4 axes :

- . donner envie de faire du vélo : réalisation d'une campagne de communication, création de 1 000 sas vélo et d'un réseau des maisons métropolitaines des mobilités alternatives,
- . initier à la pratique du vélo : formation de cyclistes via la vélo-école, sensibilisation grâce aux ateliers angles morts et mise à jour de l'ensemble des cartes du réseau cyclable,
- . donner à tous l'accès à un vélo : extension du prêt gratuit pour tous les habitants de la métropole, renouvellement et électrification de la flotte des V³,
- . permettre de circuler à vélo en toute sécurité : réservation du pont de pierre aux modes doux et transports en commun, réalisation de 26,7 M€ de travaux d'amélioration des infrastructures, amélioration significative des stationnements...

Parmi les chiffres à retenir : la longueur d'aménagements cyclables sur la métropole est de 1 299 km contre 1067 km fin 2016. Autre donnée importante : la croissance de la pratique du vélo a augmenté de 10,5 % entre 2017 et 2018 et de 50% depuis 2014. Enfin, chaque jour, 80 000 métropolitains et 40 000 bordelais font au moins une fois du vélo.

Bordeaux Métropole poursuit ses efforts en travaillant sur un nouveau réseau d'infrastructures cyclables de qualité : « les autoroutes du vélo ». Huit itinéraires ont été définis (6 radiaux et 2 périphériques) dont les connexions entre Bordeaux et Parempuyre (18 km), entre Saint-Louis de Montferrand et Bouliac (21 km) ou bien encore de Saint-Médard-en-Jalles à Gradignan (27 km). Actuellement 47 km des 180 km de ce réseau sont déjà bien aménagés.

Route de Toulouse : ouverture de la concertation

Le Conseil valide l'ouverture de la concertation publique portant sur le réaménagement de la route de Toulouse entre les boulevards et la rue Alexis Labro sur les communes de Bègles, Bordeaux, Talence et Villenave d'Ornon. La proposition de création d'une voie nouvelle (trafic motorisé mais aussi cheminement piéton et vélos), dite Barreau des Deux Esteys sera également soumise au public.

La route de Toulouse est un axe majeur de mobilités qui relie sur plus de 4 km, l'échangeur 18 de la rocade au boulevard Albert 1er et dessert les activités commerciales de 4 communes : Bègles, Bordeaux, Talence et Villenave d'Ornon. La lianes 5 la parcourt entre les boulevards et la rue Alexis Labro avec de fortes variations de son temps de parcours dû au manque d'aménagement spécifique. Les aménagements envisagés permettront d'optimiser et fluidifier la vitesse de la lianes 5, sécuriser la circulation des cyclistes, garantir la qualité des cheminements piétons mais aussi d'améliorer les espaces publics et le cadre de vie des riverains.

TBM adapte son offre

Dans le droit fil des réunions sectorielles qui se sont déroulées en février dernier aux côtés des représentants des communes, Bordeaux Métropole valide différentes adaptations de service, pour un coût évalué à près de 5,6 millions €.

Les principales adaptations :

- . Tram B : fréquence renforcée à Claveau qui devient le terminus partiel de la Cité du Vin pour tenir compte des travaux d'automatisation d'un aiguillage. Fréquence nominale de 5' ajustée selon les types de jours et périodes.
- . Tram C : rétablissement de la fréquence moyenne de 3'20 sur la section Quinconces/Gare Saint Jean par l'ajout d'une rame, rendue possible suite à la réception de nouvelles rames.
- . Une offre de nuit renforcée sur les Lianes 10 et 16 avec une fréquence de 30 minutes, derniers départs des terminus à 22h au lieu de 21h pour les lignes 20 et 35. La ligne de nuit 58 qui circule entre 2h et 5h du matin aura une fréquence de 30' et sera prolongée jusqu'à Bassins à flots, terminus Base sous- marine.
- . Des renforts en termes de fréquence et de départs sur les lianes 1,3,5S,9, 10 et 15 ainsi que sur les Corols 34 et 35 et des renforts ponctuels sur certaines lignes.
- . Bus à haut niveau de service (BNSP) sur le secteur de l'Aéroparc : création de la Corol 39 fin 2019/début 2020 avec une fréquence de 20' en heures de pointe et 30' en heure creuses. Suppression du Flexo 48.
- . Liaison Bassens-Campus : mise en place de la ligne nouvelle Corol 31 en septembre qui permettra d'améliorer l'offre entre le campus universitaire et la Gare Saint-Jean.

TBM fait les comptes

Le Conseil métropolitain approuve l'arrêté des comptes relatif à l'exploitation du réseau TBM, pour l'année 2018. Sur ces bases, Bordeaux Métropole s'avère redevable de 6,046 M€ à Keolis Bordeaux Métropole, délégataire du réseau.

Globalement, le forfait de charges versé par Bordeaux Métropole au délégataire - en l'occurrence les dépenses engagées pour faire fonctionner le réseau en 2018 - s'élève à 229,5 M€, alors que les recettes progressent globalement de 9,6 % et culminent à 88,8 M€ (près de 79,6 M€ pour les recettes tarifaires, + 9 %).

Réouverture de la Médoquine

Le Conseil acte le principe de cofinancement des études préliminaires correspondant à la création de la halte de la Médoquine (125 000€), l'automatisation de la gare d'Arcachon (160 000 €) et l'amélioration de la robustesse de la ligne du Médoc (42 500€). Ces études réalisées par SNCF Réseau sont cofinancées à parité avec la Région. Les études opérationnelles et les travaux seront engagés à partir de 2020 en vue d'une ouverture en 2023. A partir de cette date, la halte sera desservie par les TER de la ligne du Verdon et par les TER Libourne-Gazinet Cestas, puis dès que la gare d'Arcachon sera automatisée (à l'horizon 2025), les TER de la ligne du Verdon et de Libourne-Arcachon circuleront avec un objectif de 4 trains par heure. Le potentiel de fréquentation de la halte en 2030 est estimé à 1000 montées et descentes par jour sur la ligne du Verdon et à 2500 sur les lignes du Verdon et d'Arcachon et la place parmi les principaux arrêts de la métropole, juste derrière les pôles de Cenon et Pessac centre.

Géolocalisation des rames de tramway

Le Conseil approuve les termes de la convention passée avec GUIDE et Kéolis Bordeaux Métropole afin de participer à la campagne de tests visant à définir les conditions d'emploi des nouvelles technologies de géolocalisation sur la base de signaux satellitaires. Cette expérimentation consiste en la mise à disposition d'une rame de tramway au profit de GUIDE* pour installer ses récepteurs à bord et circuler sur le réseau sous la conduite de Kéolis, ceci afin de collecter des données pour identifier et analyser les éventuelles situations critiques en situation réelle.

**GUIDE est un laboratoire d'essais en GNSS qui offre des prestations de service destinées à évaluer, valider ou certifier des fonctions de géolocalisation utilisées pour des applications ITS (Intelligent transport systems). Depuis 3 ans, ils se sont spécialisés dans la navigation terrestre (véhicules autonomes, ferroviaires, robots).*

Expérimentation de la 1ère ligne de Car Express Bordeaux-Créon

Les élus valident l'expérimentation de la première ligne de Car Express Bordeaux-Créon qui sera effective à la rentrée 2019. Cette ligne desservira Créon-Salleboeuf-Fargues-Saint-Hilaire-Tresses-Bordeaux Métropole via l'échangeur 24, le boulevard entre 2 mers, le boulevard Joliot Curie, le pont Saint-Jean, le quai des Salinières, la porte de Bourgogne, le cours Victor Hugo, la rue de Cursol pour un terminus place de la République. Le temps de parcours moyen varie entre 51 minutes en heure de pointe contre 42 en heure creuse dans le sens entrant vers Bordeaux- 48 minutes en heure de pointe et 40 minutes en heure creuse dans le sens sortant vers Créon. Elle offrira une fréquence de 15 minutes, renforcé en heure de pointe, un nombre restreint d'arrêts (11 arrêts dont 4 sur la métropole), l'utilisation de couloirs de bus ainsi qu'une amplitude horaire de 6 h à 22 h.

Le coût d'exploitation est estimé à 1,45M€ pour une année, financé pour moitié par Bordeaux Métropole et la Région Nouvelle Aquitaine.

Projet d'aménagement à Bruges

Le Conseil de Bordeaux Métropole approuve le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du projet « Liaison centre-ville / quartier du Tasta » sur la commune de Bruges. Le projet, dont le coût est estimé à 13 250 000 €, prévoit la requalification d'axes existants et la création de deux nouveaux tronçons dont un franchissement de la voie SNCF.

Une Convention avec le Département pour l'OIM Bordeaux Aéroport

Le Conseil approuve le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle relatifs à la création de voies réservées aux transports en commun et au co-voiturage et d'une voie cyclable le long de la RD 106 / avenue de l'Argonne à Mérignac et Saint-Jean d'Illac. La convention prévoit de confier au Département de la Gironde la maîtrise d'ouvrage unique de ce projet d'aménagement dont le coût est estimé à 6 M€.

LOGEMENT

Un point d'étape du PLH

Le Conseil de Bordeaux Métropole approuve le bilan du Plan Local de l'habitat et décide de poursuivre la mise en œuvre des perspectives dressées dans ce bilan.

Un programme d'actions ambitieux :

. Le PLH affirme la dimension sociale de la politique de l'habitat avec des préoccupations particulières pour maintenir l'accueil des familles (7 000 nouvelles familles entre 2009 et 2014), répondre aux besoins croissants des jeunes et notamment des étudiants (plus de 100 000 étudiants sur la métropole, près de 14 000 logements en résidences universitaires), améliorer les conditions d'accueil des gens du voyage (réalisation de 2 nouvelles aires de grand passage, à Mérignac et à cheval sur Ambarès-et-Lagrave et Bassens), développer des solidarités pour les plus précaires (41 460 demandes de logements sociaux en 2018, 4 100 places d'hébergement et un taux de pauvreté de 13,4 % des ménages) et mettre en œuvre une politique coordonnée de mixité sociale.

. Le PLH doit favoriser la production de logements neufs. La production nécessaire pour répondre quantitativement aux ambitions de développement de Bordeaux Métropole est estimé à 7 500 logements. En 2016 et 2017, le nombre de logements mis en chantier était supérieur à 9 000. Autre donnée importante : l'offre de logements sociaux sur le territoire métropolitain a augmenté de 19 %, soit 16 000 logements locatifs sociaux en 10 ans.

. Le PLH agit en faveur du parc existant. L'ambition est d'accompagner et de pérenniser la qualité des 21 quartiers prioritaires de la politique de la ville situés sur 14 communes de la métropole et d'améliorer le parc existant en proposant des aides aux propriétaires occupants et propriétaires bailleurs.

Les perspectives du PLH :

. Poursuivre les engagements du PLH en maintenant la dynamique de production engagée, en développant une offre adaptée pour l'accueil des gens du voyage et en adoptant une politique métropolitaine de mixité sociale.

. S'adapter aux évolutions du territoire en encadrant la vente HLM pour répondre aux objectifs du PLH, en déployant le plan de lutte contre le mal-logement adopté en 2016, en soutenant la mise en œuvre du Plan logement d'abord, en luttant contre le sans-abrisme, en créant des espaces temporaires d'insertion sur des terrains de 5 000 à 7 000 m² pour résorber les bidonvilles et en mettant en place une « mission squats ».

ADMINISTRATION

Lutte contre les discriminations et promotion de l'égalité

Le Conseil de Bordeaux Métropole attribue aux communes sélectionnées l'aide proposée par le comité de sélection métropolitain de l'appel à projets relatif à la Quinzaine de l'égalité, de la diversité et de la citoyenneté. Au total, 40 000 € sont ventilés entre 16 communes, représentant 33 projets.

EAU

Une vision stratégique du service de l'eau

Le Conseil de Bordeaux Métropole approuve la stratégie du service public de l'eau visant à garantir la continuité du service, sa performance et la qualité du service rendu à l'utilisateur au meilleur prix. Cette réflexion s'inscrit dans la perspective de l'échéance du 31 décembre 2021, date de fin de contrat de délégation du service public de l'eau. Les orientations stratégiques s'articulent autour de 12 thématiques :

- . Assurer la disponibilité en eau potable
- . Conserver une ressource de qualité
- . Assurer la sûreté et la sécurité du service
- . Développer le rôle de maître d'ouvrage et la gestion patrimoniale du service
- . Maîtriser l'économie du service
- . Maintenir une politique sociale de l'eau
- . Affirmer le rôle d'autorité organisatrice
- . Accompagner le développement urbain
- . Bâtir une stratégie énergétique et de développement durable
- . Développer les partenariats
- . Maîtriser les systèmes d'informations
- . Renforcer la communication et la qualité du service à l'utilisateur

Choix du mode de gestion pour le service de l'eau

Le Conseil de Bordeaux Métropole adopte le principe du recours à un contrat de concession unique d'une durée de 7 ans à compter du 1^{er} janvier 2022 pour les services suivants :

- . le service public de l'eau potable sur l'ensemble du territoire de Bordeaux Métropole hormis les quatre communes d'Ambarès-et-Lagrave, Artigues-près-Bordeaux, Bassens, et Carbon-Blanc, et sous réserve de la dissolution effective du SIAEA au 31 décembre 2019 pour la commune de Martignas-sur-Jalle,
- . le service public de défense extérieure contre l'incendie sur l'ensemble du territoire de Bordeaux Métropole.

Le contrat de délégation s'achevant le 31 décembre 2021, Bordeaux Métropole a engagé depuis plusieurs mois une réflexion afin de définir le futur mode de gestion du service public de l'eau. Le choix se porte sur un contrat de concession car ce mode de gestion répond aux exigences que la métropole s'est fixée. La gestion en délégation présente les avantages d'affirmer le rôle d'autorité organisatrice de la Collectivité, de reprendre la maîtrise d'ouvrage exercée actuellement par le concessionnaire au bénéfice de la Collectivité, de transférer une grande partie des risques d'exploitation à un tiers, de bénéficier d'une expertise d'un exploitant spécialisé et d'avoir une bonne visibilité sur l'évolution de la part du concessionnaire du prix sur la durée du contrat.

DEVELOPPEMENT DURABLE

Une OAIM pour le Parc naturel et agricole des Jalles

Les élus se prononcent pour l'ouverture de la concertation publique portant sur le projet de création d'un parc naturel et agricole métropolitain dénommé « Parc des Jalles ». Bordeaux Métropole et les 10 communes concernées ont initié en début d'année le processus de création de cette Opération d'Aménagement d'Intérêt Métropolitain (OAIM) qui s'étendra sur 6000 ha à l'horizon 2020. La consultation préalable du grand public devrait avoir lieu en septembre 2019. La création de cet agro-parc urbain, riche de nombreux sites écologiques remarquables, de bois, de marais et prairies est destinée à préserver les espaces naturels et agricoles mais également à définir des lignes de conduite en matière de protection, de valorisation et d'aménagement.

Une marque pour le service de traitement des déchets

Bordeaux Métropole décide de lancer la marque « Bordeaux Métropole Valorisation » comme appellation du service public de traitement des déchets ménagers et assimilés. Cette décision a pour but de valoriser les actions mises en œuvre au moment où s'organise une concession unique regroupant les équipements des sociétés ASTRIA et Rive Droite Environnement.

Choix du délégataire pour le traitement des déchets ménagers

Le Conseil de Bordeaux Métropole choisit la société SOVAL, filiale du groupe Véolia, en tant qu'attributaire du contrat de délégation de service public portant sur l'exploitation du service public de traitement de déchets ménagers et assimilés du territoire métropolitain. Le délégataire sera chargé de traiter les déchets pour le compte de Bordeaux, et de réaliser les investissements sur les unités de valorisation énergétique de Bègles et Cenon ainsi que sur le centre de tri permettant le passage à l'extension des consignes de tri à l'horizon 2022.

La Métropole s'engage à limiter les perturbateurs endocriniens

Le Conseil de Bordeaux Métropole décide de signer la Charte Villes & Territoires « sans perturbateurs endocriniens » proposée par le Réseau environnement et santé. Cette décision vient prolonger les nombreuses actions déjà engagées par Bordeaux Métropole via le Contrat Local de Santé, la démarche zéro phyto, la promotion d'une alimentation saine et durable...

RAYONNEMENT METROPOLITAIN

JO 2024 : une candidature commune Lacanau-Bordeaux Métropole

Le Conseil entérine la candidature commune Lacanau-Bordeaux Métropole 2024 pour l'accueil des épreuves de surf organisées dans le cadre des JO de Paris. Cette candidature repose sur un projet structurant qui s'articule autour de plusieurs axes : proposer une expérience sportive et touristique en valorisant les atouts (qualité de vie, ressources naturelles, culturelles...) des territoires – partager une passion qui mobilise la jeunesse et fédère les acteurs autour de valeurs communes- et enfin transmettre un héritage à la filière surf au niveau local et inciter les générations futures à privilégier un mode de vie plus sain, préservant le milieu naturel. Territoire naturel de surf, Lacanau-Bordeaux Métropole 2024 se prépare à une expérience unique et aux retombées de la vitrine médiatique incomparable des JO.

SUBVENTIONS

Le Conseil de Bordeaux Métropole adopte un train de subventions :

- . Enseignement : subvention de fonctionnement de 50 000 € à l'Ecole d'enseignement supérieur d'art de Bordeaux (EBABX), subventions de 7 M€ à la société immobilière et d'aménagement de l'Université de Bordeaux pour la réalisation de l'extension et de la réhabilitation de la bibliothèque universitaire Droit et Lettres à Pessac, de 3 M€ en faveur de l'Université de Bordeaux pour la construction d'un pôle de vie de campus sur le site de Carreire à Bordeaux, subvention globale de 26 500 € au titre du Fonds d'aide aux jeunes,
- . Développement économique : subvention de 12 000 € à l'association Aérocampus Aquitaine pour le projet de Cité des savoirs aéronautiques et spatiaux, dénommé Tarmaq, trois subventions de 25 000 € en faveur de la Maison de l'emploi de Bordeaux, de l'Association pour le développement local de l'emploi et de l'Association pour le développement des stratégies d'insertion Technowest,
- . Jeunesse : subvention de 15 000 € à l'association « Osons ici et maintenant » pour son action « Katapult »,
- . Développement durable : subvention de 50 000 € en faveur des Détrivores pour la collecte séparative des bio-déchets en expérimentation sur quatre quartiers de Bordeaux Métropole,
- . Communes : participation financière de 3 972 738 € pour la réalisation d'un groupe scolaire à Gradignan, à laquelle il faut ajouter une participation forfaitaire de 60 000 € aux frais de conduite d'opération,
- . Urbanisme : subvention de 216 600 € en faveur de SOLiHA, association solidaire pour l'habitat,
- . Culture : subventions de 9 500 € pour l'organisation du festival « Lettres du monde », de 6 000 € à la ville de Bordeaux pour l'organisation de la Nuit des bibliothèques, de 20 000 € à l'université de Bordeaux pour l'organisation du festival « FACTS »,
- . Numérique : subventions de 8 000 € en faveur de l'association « Le pain de l'amitié » pour l'achat d'une borne numérique, de 25 000 € à l'association Digital Aquitaine pour la réalisation de son programme d'actions 2019.

BILANS D'ACTIVITES

Chauffage urbain

Bordeaux Métropole s'affirme cette année encore comme un acteur de référence dans le domaine de la transition énergétique. Les réseaux de chaleur se développent rapidement et permettent l'utilisation massive d'énergies renouvelables et locales. 5 sont sur la métropole : Hauts de Garonne, Mériadeck, Hastignan (Saint-Médard-en-Jalles), Saint-Jean Belcier et Plaine de Garonne Energies ; un 6^e est en projet et concerne les communes du Haillan et d'Eysines. Des études sont en cours pour Mérignac centre, Pessac rocade, Eysines, La Jallère, Grand Parc et Métropole sud. Parmi les faits marquants de 2018, on peut noter le démarrage de la pose du réseau Plaine de Garonne Energies avec la construction de la chaufferie centrale.

Déchets ménagers

Bordeaux Métropole assure la collecte des déchets ménagers en régie sur 21 communes qui regroupent 683 490 habitants. Parmi les éléments notables en 2018 figurent l'externalisation complète des activités de collecte et de propreté dans les quartiers les plus fréquentés du centre historique de Bordeaux, la poursuite des expérimentations engagées sur les centres de recyclage concernant la mise en place d'aires de réemploi, l'organisation du festival ZZ...

Principaux chiffres à retenir :

- . En 2018, 549,67 kg/habitant de déchets tous flux ont été produits ce qui constitue un résultat en baisse par rapport à 2017 (-5,54 kg/habitant, soit - 1%)
- . En ce qui concerne, la valorisation de la matière, 114 101 tonnes ont été traitées en 2018 soit une augmentation de 1,21 % par rapport à 2017. Le bilan s'élève donc à 147,51 kg/an/habitant.
- . Le produit de la collecte sélective en porte à porte et verre s'élève au total à 57 765,31 tonnes (- 0,05 %) : 38 798,43 tonnes pour le porte à porte, soit 50,16 kg/an/habitant (- 3,28 %) et 18 966,88 tonnes de verre soit 24,52 kg/an/habitant (+ 1,74 %). Parallèlement, les centres de recyclage connaissent une hausse conséquente de leur fréquentation (+ 16,15 %) et une hausse des volumes collectés avec 177,65 kg/habitant récupérés contre 178,131 kg/habitant récupérés en 2017.
- . L'usine de valorisation énergétique de Cenon a traité 104 764,11 tonnes de déchets en 2018 contre 104 836 tonnes de déchets en 2017 (- 0,07 %). L'unité de Bègles (complexe Astria) enregistre également de son côté une hausse du tonnage traité : 120 907,77 tonnes en 2018 contre 116 484 tonnes en 2017 (+ 3,80 %).

Le rapport de l'eau et l'assainissement

Le rapport de l'exploitant du service de l'eau et de l'assainissement est soumis aux élus métropolitains.

L'année 2018 a été marquée par des températures au-dessus des normales saisonnières et une pluviométrie limitant les conséquences de l'année sèche 2017. Des travaux se sont déroulés sur le réservoir Paulin ainsi que des opérations de tubage sur l'aqueduc du Taillan. Enfin, en décembre 2018, le Conseil de Bordeaux Métropole a validé l'avenant n°10 du contrat avec le concessionnaire, prévoyant un engagement financier supplémentaire de 22,5M€ sur la durée du contrat dont 18,63M€ d'investissements complémentaires.

Eau potable

En 2018, le service de l'eau potable intéresse 23 communes sur 28 et dénombre 748 391 habitants (soit une augmentation de 7 891 habitants), les syndicats de Carbon-Blanc et Martignas / Saint-Jean-d'Ilac intervenant pour les 5 communes restantes. Le nombre d'abonnés au service Eau est, quant à lui, de 279 614.

. 43 222 445 millions de m³ ont été consommés en 2018, un chiffre en hausse par rapport à 2017 (41 263 284 millions de m³).

. 53,37 millions de m³ ont été prélevés en 2018 contre 51,44 millions de m³ en 2017, dont 12,6 millions dans la nappe profonde de l'Eocène (contre, 14,5 millions de m³ en 2017),

. La totalité de l'eau distribuée provient de nappes souterraines. Cette eau d'excellente qualité présente, après traitement, un taux de conformité de plus de 99 % aux normes sanitaires.

. 104 points de prélèvements sont exploités sur l'agglomération (dont 11 sources et captages et 93 forages profonds),

. Pour une facture standard de 120 m³, le prix de vente du m³ d'eau s'élève à 3,563 TTC/m³ au 1er janvier 2019, contre 3,54 € TTC/m³ au 1er janvier 2018 (+ 0,7 %).

Assainissement

De son côté, le service d'assainissement de Bordeaux Métropole concerne 27 des 28 communes et dessert 288 56 abonnés assujettis à la redevance assainissement en 2018 pour 772 465 habitants desservis. Parmi, les faits marquants de l'année, à noter un orage de grande ampleur qui s'est abattu le 26 mai 2018.

. 6 stations d'épuration ont traité 97,5 millions de m³ d'eaux usées épurées et un volume d'eaux assujettis de 42 984 502 millions de m³ (contre 41 596 millions de m³ en 2017)

. 4 295 km de réseau sont gérés à l'échelle du service, dont 1 609 km pour les eaux pluviales, 1 899 km pour les eaux usées et 787 km pour les collecteurs unitaires.

. Une capacité de stockage des eaux de pluie (211 bassins de retenue) qui s'élève à 2,05 millions de m³, avec une capacité de pompage des eaux pluviales de l'ordre de 483 382 m³/h dans 170 stations de pompage (pompage des eaux usées, des eaux pluviales, sélectives et dans les bassins de retenue).

Transports

Principal résultat de l'exercice 2018 : la confirmation de la bonne santé du réseau TBM et de la progression constante de ses performances avec plus de 165 millions de voyages comptabilisés, soit une progression de + 10,4% par rapport à 2017.

Dans le cadre de cet exercice, il est à noter que la fréquentation est en constante augmentation aussi bien sur les lignes de tramway avec 105,6 millions de voyages (+ 9,1%) que sur les lignes de bus avec 59,5 millions de voyages (12,9%) et sur le service BatCub qui enregistre 395 029 voyages (+ 8,7%). L'année 2018 a été marquée par la poursuite des travaux des lignes de tramway C, vers Villenave d'Ornon, et D, vers Eysines. L'offre de places en stationnement dans les parcs-relais s'est développée avec 22 parcs au total pour 5 808 places. Des adaptations de lignes de bus ont été apportées en termes de renfort de fréquence, d'arrêts à la demande.

Autres données remarquables :

- près de 34,1 millions de km parcourus en 2018 tous modes confondus (tramway, réseau de bus et navettes fluviales mais hors Mobibus).
- 106,5 millions de validations enregistrées (+ 3 %),
- les recettes tarifaires s'élèvent à 79 M€ (+ 9, %) et les recettes liées aux amendes et infractions atteignent de leur côté 1,5 M€,
- le taux de fraude mesuré après enquête atteint 10,6 % en 2018 contre 10,7% en 2017. La non validation représente quant à elle 7,1% contre 8,8% en 2017 soit – 1,7 points.
- les parcs relais ont accueilli près d'1,6 millions de véhicules, pour un taux d'occupation moyen de 73,3. La fréquentation des parcs mixtes (Pessac centre, Porte de Bordeaux et Mérignac centre), réservés aux seuls abonnés du réseau TBM augmente par ailleurs de + 15,8 % (50 646 véhicules).
- l'usage du V³ enregistre pour la première fois une baisse de -15,1% avec 2,2 millions d'emprunts et compte 14 198 abonnés fin 2018 (-12,3%).
- la fréquentation du réseau Mobibus (service de transport à la demande des personnes à mobilité réduite) connaît une augmentation de +1,4% avec 108 063 voyages comptabilisés en 2018.